

Autoroutes : vers une forte hausse du prix des péages début 2023 ?

Par Emma Confrere



Au 1er février 2022, le prix des péages a augmenté de 2%. oceane2508 / stock.adobe.com

DÉCRYPTAGE - Le gouvernement commence déjà à faire pression sur les sociétés d'autoroute pour éviter de trop alourdir la facture des automobilistes.

«Il est inconcevable qu'il y ait une hausse [du prix des péages] en février prochain, de 7% ou 8%», a assuré dimanche dernier le ministre des Transports au JDD. <u>Clément Beaune</u> a ajouté avoir «bon espoir», justifiant que «les sociétés d'autoroute ont un contrat qui les lie avec l'État». Avec ce coup de pression, le ministre tente de freiner l'augmentation des tarifs. Mais il a tout de même précisé qu'«une formule de revalorisation annuelle des péages prenant en compte l'inflation» figure dans le contrat. Avec plus de 6% d'augmentation des prix à la consommation sur un an en juillet, l'addition pourrait s'avérer salée pour les conducteurs. Le ministère précise au Figaro que des discussions seront engagées «dès la rentrée avec les sociétés de concessionnaires pour éviter une forte augmentation».

Le haut niveau de l'inflation rend le sujet particulièrement sensible cette année, mais la procédure est habituelle. Les sociétés d'autoroute proposent vers novembre-décembre leurs calculs au ministère des Transports, qui applique la hausse des tarifs au 1^{er} février. En 2022, le prix des péages a ainsi augmenté de 2%. Généralement, l'inflation représente un tiers de cette revalorisation, les deux tiers restants étant destinés aux investissements des sociétés d'autoroute. À noter que la part inflation équivaut environ à 70% du taux hors tabac, qui était de 6% en juin 2022, selon l'Insee.

Environ 50% des frais de péages reviennent à l'État

Si cette augmentation est contractuelle et validée par le conseil d'État, il n'empêche que «le gouvernement perçoit énormément d'argent dans le cadre de ces contrats», mentionne Rémy Josseaume, avocat

spécialisé en droit routier. Sur dix euros de frais de péages payés par l'usager, «environ 50% reviennent à l'État, dont 38% d'impôts et de taxes, auxquels s'ajoute la TVA». «Le gouvernement met la pression aux sociétés d'autoroute mais il doit aussi intervenir en réduisant le volume de sa taxation», ajoute l'avocat, qui considère qu'il «faut arrêter de tirer à boulets rouges sur les sociétés d'autoroute».

Il rappelle que «l'augmentation annuelle des tarifs autoroutiers a été plus faible entre 2006 et 2022 (+1,4%), durant la concession de l'État, que lorsqu'il gérait lui-même les tarifs (+2%)». Malgré ce constat, le député RN, Laurent Jacobelli, prônait lundi sur BFM TV une «renationalisation des autoroutes visant à faire baisser le prix des péages de 10 à 15% et rapporter 1,5 milliard de dividendes à l'État». De son côté, le député LFI François Piquemal demandait aux sociétés de «faire un geste en proposant la gratuité des péages lors des vacances scolaires». Des solutions «inenvisageables» pour Rémy Josseaume, tant du point de vue économique que pratique.

Un questionnement juridique

Le gouvernement est également attaqué sur l'aspect juridique des textes sur lesquels il s'appuie. Jean-Baptiste Vila, maître de conférences en droit public à l'université de Bordeaux pointe un décret de 1995 relatif aux péages autoroutiers. «À l'origine, il était contraire à l'article L112-3 qui liste les éléments pouvant être indexés sur le niveau général des prix», comme les livrets A ou les loyers, indique-t-il. «Il a fallu attendre 2013 pour que les péages apparaissent dans cette liste, ce qui pose question juridiquement». «Est-ce qu'un décret illégal peut-être un texte d'application vingt ans après ?», s'interroge le juriste.

Il s'inquiète par ailleurs d'un «report de l'augmentation du prix des péages» pour l'année prochaine. Si c'est le cas, les automobilistes devraient non seulement payer la hausse de 2022, mais aussi celle liée à l'inflation de 2023. Aucune société d'autoroutes n'a souhaité répondre au Figaro. Il faut donc s'attendre à des discussions tendues avec le gouvernement à la rentrée.